

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal de (nom et prénom)

Autorise mon fils, ma fille (*rayez les mentions inutiles*)

- A s'inscrire à une session de formation BAFA et à pratiquer les activités de cette session
- A voyager seul(e) pour se rendre au lieu de stage et en revenir. A en partir seul(e) dans le cas où la session se terminerait avant l'heure indiquée.
- A se déplacer en voiture pendant le stage **pour les besoins de la formation**¹.
- A être photographié (e) par la Fédération des Foyers Ruraux organisatrice du stage. J'autorise les Foyers ruraux à utiliser par la suite ces photos pour des documents de promotion ou de comptes rendus de ses activités dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (plaquette BAFA ...) sur supports papier ou informatique.

En cas d'urgence, pendant le stage, j'autorise l'équipe d'encadrement à faire pratiquer toute intervention médicale et chirurgicale.

Le à *Signature des parents*

¹En dehors des heures de formation (lors des pauses de journée ou en soirée), si vous autorisez votre fils ou fille mineur à quitter le lieu de stage, y compris en voiture, merci de nous joindre une autorisation le précisant.

A joindre à votre fiche d'inscription

➤ Un acompte de 100 €. Si l'inscription est effectuée moins de 15 jours avant le début du stage, joindre l'intégralité du prix du stage.

Le chèque doit être libellé au nom de la Fédération organisatrice :

pour les stages se déroulant en Sarthe : FDFR 72 -

pour les stages se déroulant en Maine et Loire : Foyers Ruraux 49.

- 2 photos d'identité récentes (l'une d'elles doit être agrafée à cette fiche)
- 4 enveloppes timbrées (tarif 20g) libellées à votre adresse
- Si le stage est pris en charge par un organisme, joindre une attestation de prise en charge.
- Si vous bénéficiez d'une aide Jeunesse et Sports, joignez le volet d'attribution.
- Si vous souhaitez utiliser le chèque « engagement citoyen » du Pass-Culture Sports, joignez le.
- Une photocopie de votre carte d'identité ou permis de conduire ou passeport.
- Si vous êtes membre actif d'une association du mouvement des Foyers Ruraux, joignez la copie de votre attestation d'adhésion avec assurance (année 2009/2010) et le coupon « aide aux membres actifs des Foyers Ruraux » complété (voir page consacrée aux aides financières à la formation BAFA)

Désistement

En cas de désistement, il est retenu la somme de 70 € au titre des frais administratifs. Si ce désistement intervient moins de 15 jours avant le début de la session, 100 € sont alors retenus.

En cas de départ anticipé du stage, il n'est fait, en principe, aucun remboursement des sommes versées.

Le B.A.F.A : c'est quoi ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur n'est pas un diplôme professionnel, mais il est nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs.

3 étapes de formation + le jury

⇒ **Une session de formation générale** (8 jours)

⇒ **Un stage pratique** d'une durée de 14 jours minimum (ou un nombre équivalent de séances). Ce stage doit être effectué, en 2 séjours maximum, dans des structures agréées en tant qu'accueils collectifs de mineurs.

⇒ **Une session d'approfondissement** (6 jours) ou de qualification (8 jours minimum)

⇒ **Un jury départemental** Jeunesse et Sports attribue le BAFA aux vues des appréciations obtenues à chaque étape. (*Attention ce jury ne se réunit que deux fois /an. Les animateurs ayant terminé les 3 étapes de formation restent considérés comme stagiaires si leur dossier n'a pas été validé par le jury BAFA*).

La totalité de la formation (les étapes 1, 2 et 3) doit être **effectuée en 30 mois maximum**, dans l'ordre cité ci-dessus.

Le stage pratique doit être effectué au plus tard 18 mois après la session de formation générale.

Les conditions d'inscription

- Etre âgé de 17 ans au moins, le premier jour de la session de formation générale.
- Retourner la fiche d'inscription à l'organisateur de la session (des informations vous seront envoyées avec votre confirmation d'inscription).
- S'inscrire sur le site Internet national www.bafa-bafd.gouv.fr pour la gestion de l'ensemble du cursus BAFA (Ne vous inscrivez pas avant que les Foyers ruraux ne vous aient envoyé la procédure détaillée pour ce site - avec la confirmation de votre inscription au stage).

Conseils pour le stage pratique

Nous vous conseillons de rechercher rapidement, **et activement**, un lieu de stage pratique (ne pas attendre d'avoir suivi votre stage de formation générale pour ce faire). Une aide à la recherche d'emploi vous sera néanmoins apportée lors de la session de formation générale.

Les Aides financières à la formation BAFA

- Jeunesse et Sports

Sous certaines conditions, notamment de ressources et d'âge, le ministère Jeunesse et Sports peut accorder une aide. Prenez contact avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports de votre département pour de plus amples renseignements.

- Pour les ressortissants de la Caisse d'Allocations Familiales

La CAF accorde à ses ressortissants une aide en fin de formation BAFA. En 2009, l'aide est de 91.47 €, portée à environ 106.71€ pour ceux qui s'inscrivent à un approfondissement centré sur l'accueil des jeunes enfants. Cette aide est sans conditions de ressources.

La CAF de la Sarthe accorde de plus une aide à ses ressortissants dont le quotient familial est <680 €, qui suivent les sessions de formation générale et pour les sessions d'approfondissement centrées sur le handicap.

- Pour les ressortissants de la MSA

La MSA Orne – Mayenne – Sarthe accorde une aide de 200 € par stage (dans la limite de 2 stages) aux jeunes âgés de 16 à 25 ans à charge d'une famille allocataire ou ressortissante à titre principal de la MSA Orne-Mayenne-Sarthe. Cette aide est versée sans condition de ressources et sur présentation des attestations de suivis. Prenez contact avec votre MSA.

La MSA Maine et Loire aide ses ressortissants en fin de formation BAFA (100 € à l'issue de la 1^{ère} session et 200 € après réalisation de la seconde session sous réserve de l'inscription à la session d'approfondissement). Prenez contact avec votre MSA.

- **Pour les lycéens et étudiants, le Pass Culture Sports** proposé par la Région Pays de la Loire aux jeunes scolaires comprend un volet « engagement citoyen ». Ce volet d'une valeur de 20 € peut être utilisé pour les formations BAFA (joindre ce volet à l'inscription.) Ce montant sera alors déduit de votre participation.

- **Pour les salariés**, votre formation peut parfois être prise en charge par votre employeur ou par son fonds de formation professionnelle. Si tel est le cas, joignez une attestation de votre employeur.

- **Pour les demandeurs d'Emploi** : le Pôle Emploi prend parfois en charge tout ou partie du coût du stage. Contactez les.

- Pour les membres actifs des Foyers Ruraux.

Pour les personnes impliquées dans une association adhérente aux Foyers Ruraux, une aide est accordée par les Fédérations Départementales de la Sarthe et du Maine et Loire.

A déduire du coût du stage pour les sessions de formation générale 45 €.

Pour bénéficier de cette aide, joindre la copie de votre attestation d'adhésion avec assurance de l'année 2009/2010 ainsi que le coupon ci-dessous.

✂

AIDE aux membres actifs des Foyers Ruraux

Votre nom et prénom :

L'association à laquelle vous participez (association du mouvement Foyers Ruraux)

.....

Quelles sont vos activités au sein de cette association :

.....

.....

Signature

La fiche d'inscription accompagnée des pièces demandées doit être retournée

Pour les stages en Maine et Loire :
aux Foyers Ruraux 49. 10 place de la Dauversière. 49000 Angers 02.41.73.38.34

Pour les stages en Sarthe :
à la FDFR72. Lycée André Provots, Le Haut bois 72250 Brette les Pins 02.43.75.89.88

FICHE D'INSCRIPTION

Nom
Prénom
Date de naissance Age
Adresse complète.....
.....Tél
Mail.....
Profession ou études en cours

photo d'identité
récente

➤ Désire m'inscrire (Cocher la bonne case)

- au stage **BAFA formation générale** du 13 au 20 février 2010 à Brette les Pins (72)
 au stage **BAFA formation générale** du 10 au 17 avril 2010 à St Barthélémy d'Anjou (49)

➤ Adhésion

- Etes- vous adhérent d'un Foyer Rural ? OUI NON
- Si oui, associationN° carte d'adhérent avec assurance.....
joindre la photocopie de votre attestation d'adhésion (2009/2010)
- Si non, joindre un chèque de 9 € pour votre adhésion

➤ Renseignements complémentaires pour la formation générale

Avez-vous trouvé un stage pratique ? OUI NON PEUT-ETRE

Le à

Signature du candidat
ou des parents pour les stagiaires mineurs

Complétez également le dos de cette fiche.